

sur ce qui se passait. En réponse à une question, le ministre a répondu comme en fait foi la page 3858 du hansard:

Je ne suis pas très sûr que nous ayons terminé les démarches en vue de l'achat de l'emplacement.

S'il ne l'était pas, qui donc aurait pu l'être? Il a poursuivi ensuite:

A quelqu'un qui a soulevé la question au cours de la session, je crois, j'ai répondu que nous étions à négocier avec deux ou trois personnes ou groupes à qui appartient l'emplacement.

Cela se passait, il convient de le souligner, au moment même où nous examinions le budget principal des dépenses, alors que, nous a-t-on dit, la Chambre s'était prononcée en la matière.

Plus tard, quand on lui a demandé quel serait, selon lui, le prix de l'entreprise, il a répondu:

On me dit cependant que le projet coûtera environ 5 millions de dollars... L'achat du terrain n'est pas complété et je ne voudrais pas communiquer en ce moment les chiffres que j'ai ici.

C'était la dernière occasion offerte aux députés d'obtenir des renseignements concrets. Le crédit a été adopté en l'absence de tels renseignements.

On annonçait subséquemment qu'il avait été décidé de transporter l'Office à Ville Saint-Laurent. La décision peut être excellente, et elle peut ne pas l'être: tout dépend des motifs sur lesquels elle repose. La Chambre a certes le droit de connaître les motifs qui ont poussé le Gouvernement à arrêter cette décision.

Nous avons maintes fois cherché, les députés s'en souviendront, à obtenir des renseignements là-dessus. Lorsque,—les députés s'en souviendront,—j'ai pris la parole pour ouvrir le débat qui a suivi le discours du trône, j'ai signalé l'absence de renseignements existant au sujet d'une question qui non seulement entraînait une dépense de fonds, mais avait aussi des aspects culturels très importants, puisqu'elle avait trait au rapport de la Commission Massey, dont on a déjà parlé. On a alors refusé de faire droit à ma demande. On n'a rien fait pour donner suite à mes propositions.

Puis, le 19 janvier, j'ai appelé l'attention du premier ministre sur une nouvelle parue dans les journaux au sujet de l'Office national du film, et indiquant que le Gouvernement était en train de revoir sa décision. J'ai demandé au premier ministre si nous aurions l'occasion de reprendre le débat à ce sujet. Voici ce qu'il a répondu, ainsi qu'en fait foi la page 1303 du compte rendu:

Aucune décision n'a été prise à ce sujet. Ce qu'on étudie actuellement, ce sont les soumissions présentées relativement à la construction d'un immeuble à Montréal. Dans tous les cas, le montant est très considérable et la question présente-

[L'hon. M. Drew.]

ment à l'étude est celle de savoir si le Gouvernement recommandera, en ce moment, l'affectation des crédits considérables requis à cette fin.

Je lui ai alors demandé ce qui suit:

D'après ce que le premier ministre vient de dire, dois-je comprendre qu'étant donné ce qu'il en coûterait pour ce projet, le Gouvernement pourrait bien considérer de nouveau sa décision de déménager d'Ottawa les bureaux de l'Office national du film?

A quoi le premier ministre a répondu:

On n'a encore pris aucune décision à cet égard, mais jusqu'à ce que le Gouvernement présente au Parlement une recommandation précise portant sur un montant déterminé devant être dépensé pour un immeuble à un endroit indiqué, il y aura toujours la possibilité qu'on apporte des changements dans la recommandation.

Or, il se pose ici la double question de la méthode appropriée et des droits du Parlement. Le premier ministre a dit alors:

...jusqu'à ce que le Gouvernement présente au Parlement une recommandation précise portant sur un montant déterminé devant être dépensé pour un immeuble à un endroit indiqué, il y aura toujours possibilité qu'on apporte des changements dans la recommandation.

Mettons, qu'à son avis, il ne devrait y avoir aucun changement. On a dit qu'avant de faire des changements on soumettrait la question au Parlement.

Puis, quelques jours après, à la vérité, dès le lendemain, j'ai lu dans les journaux une déclaration de M. Gardner; il ne s'agit pas du ministre de l'Agriculture, mais plutôt, je crois, d'un architecte du ministère des Travaux publics.

L'hon. M. Winters: L'architecte en chef.

L'hon. M. Drew: L'architecte en chef. Il a dit que cette question serait soumise au Conseil du Trésor en vue d'une recommandation. A cette occasion, j'ai déclaré:

Dans l'édition de fin d'après-midi du *Journal d'Ottawa*, j'ai lu qu'une recommandation précise au sujet de l'adoption d'une soumission pour la construction de l'édifice de l'Office national du film devait définitivement être présentée au Conseil du Trésor. Il me semble que ces deux déclarations ne vont pas de pair. Étant donné le principe général en cause et l'assurance que le premier ministre nous a donnée en déclarant qu'un poste précis serait soumis à la Chambre avant de prendre une décision définitive au sujet de ce déménagement, il me semble que nous devrions savoir exactement ce qui en est.

A cela, le premier ministre a répondu:

J'ose espérer que la Chambre s'en tiendra aux déclarations formulées par le Gouvernement à la Chambre, de préférence aux conjectures que publient les journaux.

Et les députés se rappellent, j'en suis persuadé, la fermeté avec laquelle le premier ministre a fait cette déclaration et les joyeux applaudissements avec lesquels ses partisans siégeant ici ont accueilli ce qui était censé être un reproche à l'égard de l'idée même